

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 2250002: établissements d'enseignement et internats subventionnés par la communauté française

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 10/02/2014)

L'information nécessaire concernant les barèmes ne nous a pas encore été transmise de la part du secteur.